

AMBASSADE DE FRANCE AU CHILI
SERVICE ÉCONOMIQUE

Réalisée par : Marie-Laure Paireon
Revue par : Marc Legouy, CSE

Santiago du Chili, le 26 juillet 2019

NOTE

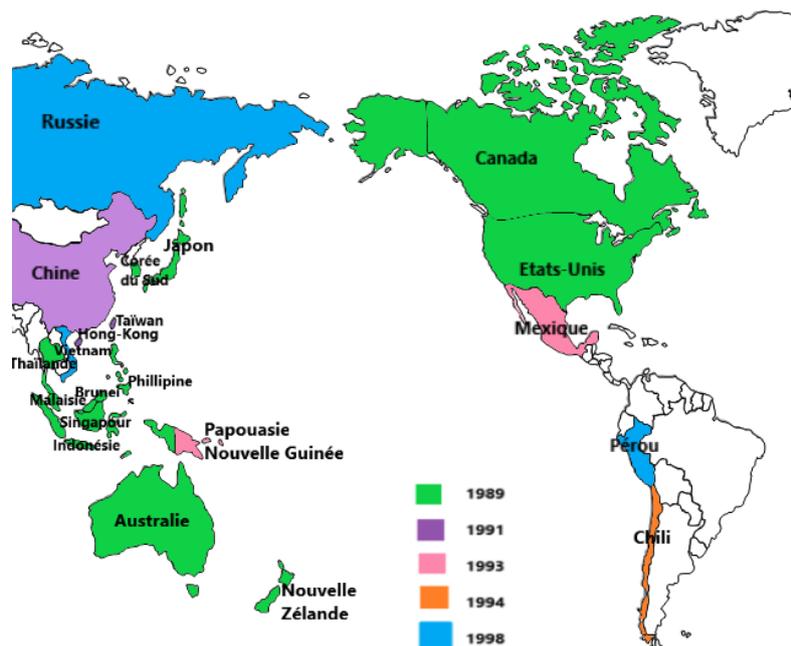
Objet : Le Chili et l'APEC (Forum de Coopération Economique pour l'Asie-Pacifique)

1. L'APEC réunit 21 pays membres au sein d'un forum économique annuel

1.1 Pays membres de l'APEC

La **Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC, Asia-Pacific Economic Cooperation)** est un forum économique intergouvernemental créé en **1989**, avec l'idée de développer les échanges et d'appuyer la croissance des pays riverains du Pacifique. Elle compte en 2019 un total de **21 membres**. L'APEC se reconnaît comme un groupement d'« économies » (et non d'Etats), lui permettant de compter Hong-Kong et Taiwan dans ses rangs (en dépit de la non-reconnaissance par certains membres). Si son siège permanent est à Singapour, un pays membre assume sa présidence tournante chaque année. **Le Chili assumera la présidence en 2019** (après la *Papouasie Nouvelle-Guinée* en 2018, le *Vietnam* en 2017 et le *Pérou* en 2016) pour la seconde fois (première en 2004).

Figure 1 - Carte des pays membres de l'APEC



Source : SE de Santiago

Les pays membres de l'APEC représentent **60% du PIB mondial** et **47% du commerce international**, regroupant 40% de la population mondiale (2,9 Mds de personnes). Depuis la création de l'APEC en 1989, le PIB de la zone a été multiplié par presque 2,5, passant de 19 trillions à 44,8 trillions USD en 2017. Sur la même période, les droits de douane ont diminué dans la zone de 17% à 5,3%, et le commerce des économies membres a été multiplié par 6 (les deux tiers des échanges se déroulant entre membres de l'APEC).

La France n'est pas membre de l'APEC mais est devenu, depuis 1997, membre associé du PEEC (*Pacific Economic Cooperation Council*), au titre de ses trois collectivités du Pacifique. Le PEEC est un organe consultatif non-gouvernemental, créé en 1980 (avant l'APEC) avec les associations bancaires et les chambres de commerce de pays du Pacifique. Fort de 23 membres en 2019, son rôle s'est accru suite à la création de l'APEC, à laquelle il tient lieu en pratique de « conseil économique ». Son rôle est de réunir des intellectuels et des décideurs publics et privés, de façon informelle, afin de réfléchir et communiquer sur les défis et le devenir de la zone Asie-Pacifique.

1.2. Fonctionnement de l'APEC

L'APEC est un forum ne reposant sur aucun traité fondateur et fonctionnant de fait par consensus et libre engagement de ses membres ce qui confère une faible force politique à l'organisation. Les décisions prises ne sont pas contraignantes juridiquement pour les Etats membres, et l'organisation n'a aucune possibilité de sanction en cas de non-respect. Conséquence de cet impératif de consensus, en 2018, le sommet de l'APEC n'a, pour la première fois de son histoire, conduit à aucune déclaration écrite commune des dirigeants, en raison des tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis (*notamment sur les mentions relatives au soutien à l'OMC et au multilatéralisme*).

Initialement, les travaux de l'APEC étaient centrés sur le développement du libre-échange (réduction des droits de douane et autres entraves au commerce), **avant qu'elle ne devienne principalement une enceinte de coopération technique sur les grands enjeux mondiaux** (climat, croissance inclusive, numérique, *etc.*). Par cette coopération technique, elle souhaite tendre à la diffusion de bonnes pratiques entre les économies membres. Le forum cofinance une centaine de projets d' « intérêt commun » chaque année. *Sur les deux dernières années, elle a principalement financé des ateliers de formation d'experts, à des fins de coopération technique, sur la promotion du tourisme, la gestion des catastrophes naturelles ou la gestion durable des réserves halieutiques.*

2. Les pays de l'APEC représentent 66% du commerce extérieur chilien

En incluant la Chine et les Etats-Unis, le commerce avec l'APEC représente 66% du commerce extérieur chilien, pour 98 Mds USD. La Chine est le premier partenaire commercial du pays (42,8 Mds USD, 29% du commerce extérieur chilien), important notamment 53% du cuivre chilien vendu à l'étranger (19,2 Mds USD) ce qui rend le pays fortement dépendant au client chinois en matière de balance commerciale. Parallèlement, la Chine est devenue le premier fournisseur du Chili (17 Mds USD). Second partenaire commercial, les Etats-Unis réalisent 24,3 Mds USD d'échanges avec le Chili (16% du commerce extérieur chilien).

Fait notable, le Chili affiche un solde commercial structurellement excédentaire avec la zone Asie-Pacifique, quand il connaît un déficit avec tous ses autres grands partenaires (Etats-Unis, UE, Mercosur). Le pays affiche ainsi un excédent commercial de 7,8 Mds USD avec l'APEC (hors Chine et Etats-Unis), principalement avec **la Corée du Sud** (2,6 Mds USD pour 6,2 Mds USD d'échanges) et **le Japon** (4,7 Mds USD pour 9,5 Mds USD d'échanges).

3. La présidence chilienne de l'APEC

Le Chili a identifié pour sa présidence de l'APEC en 2019 quatre axes de travail prioritaires : *1. Transformation numérique ; 2. Intégration régionale ; 3. Croissance inclusive (femmes et PME) ; 4. Croissance durable.* Ces thèmes sont globalement récurrents dans les sommets APEC des dernières années, l'idée étant d'approfondir la coopération politique, économique et technique sur ces sujets.

La présidence chilienne sera l'occasion de sommets sectoriels (agriculture, commerce, énergie, économie, finances, mines, ...), thématiques (PME, droit de la femme, ...) et des chefs d'Etat et de gouvernement (*les 11 et 12 novembre 2019 à Santiago*) des pays membres. A noter la participation de représentants du FMI, de la Banque Asiatique de Développement (BAD), de la Banque Interaméricaine de Développement (BID), de la Banque Mondiale et de l'OCDE aux différents sommets.